

In Situ
Revue des patrimoines

In Situ

Revue des patrimoines

6 | 2005

**Patrimoine en situation : l'Inventaire général entre
histoire et prospective**

Les prémices de l'architecture métallique en Guadeloupe : la construction de l'église Saint- Pierre et Saint-Paul de Pointe-à-Pitre au XIXe siècle

Bruno Kissoun



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/insitu/9311>

DOI : 10.4000/insitu.9311

ISSN : 1630-7305

Éditeur

Ministère de la culture

Référence électronique

Bruno Kissoun, « Les prémices de l'architecture métallique en Guadeloupe : la construction de l'église Saint-Pierre et Saint-Paul de Pointe-à-Pitre au XIXe siècle », *In Situ* [En ligne], 6 | 2005, mis en ligne le 01 septembre 2005, consulté le 30 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/insitu/9311> ; DOI : 10.4000/insitu.9311

Ce document a été généré automatiquement le 30 avril 2019.



In Situ Revues des patrimoines est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

Les prémices de l'architecture métallique en Guadeloupe : la construction de l'église Saint-Pierre et Saint-Paul de Pointe-à-Pitre au XIXe siècle

Bruno Kissoun

- 1 L'église Saint-Pierre et Saint-Paul de Pointe-à-Pitre possède une histoire singulière. Après la destruction de l'église paroissiale en 1794, la construction d'un nouveau lieu de culte n'est décidé qu'en 1806. Il fallut alors plus de dix ans et l'intervention de deux architectes pour achever l'édifice construit en maçonnerie et plus largement en bois. Une construction laborieuse qui s'expliquait par les faibles moyens de la colonie sous l'Empire, la pénurie de matériaux mais également la guerre. Détruite par le tremblement de terre de 1843, l'église fait l'objet en 1845 d'un ambitieux projet architectural élaboré par l'architecte Petit, spécialement dépêché sur place : intégrer dans la maçonnerie des murs une armature métallique reliée par des tirants afin d'assurer la stabilité de l'édifice. Le projet ne sera réalisé qu'en parti si bien qu'en 1867, une partie de l'édifice menaçant ruine, l'église fera l'objet de nouvelles modifications. L'idée d'y établir une structure entièrement métallique, comme cela avait été proposé quelques années auparavant, tout en conservant la maçonnerie existante, est adoptée. L'architecte municipal est envoyé à Paris pour réaliser les plans d'un édifice à bien des égards précurseurs. Après quelques avatars, le projet est adopté et la réalisation de la structure métallique est confiée à la Maison Joly, l'une des plus importante dans ce domaine, spécialisée dans la construction des halles métalliques.

Une première reconstruction laborieuse

- 2 En décembre 1794, Victor Hugues qui, au nom de la Convention, venait de récupérer la Guadeloupe, alors sous occupation anglaise depuis mars 1794, ordonna la destruction de l'église paroissiale de Pointe-à-Pitre, place Sartine, dans laquelle les troupes anglaises s'étaient réfugiées lors des derniers combats. (fig. n° 1)

Figure 1



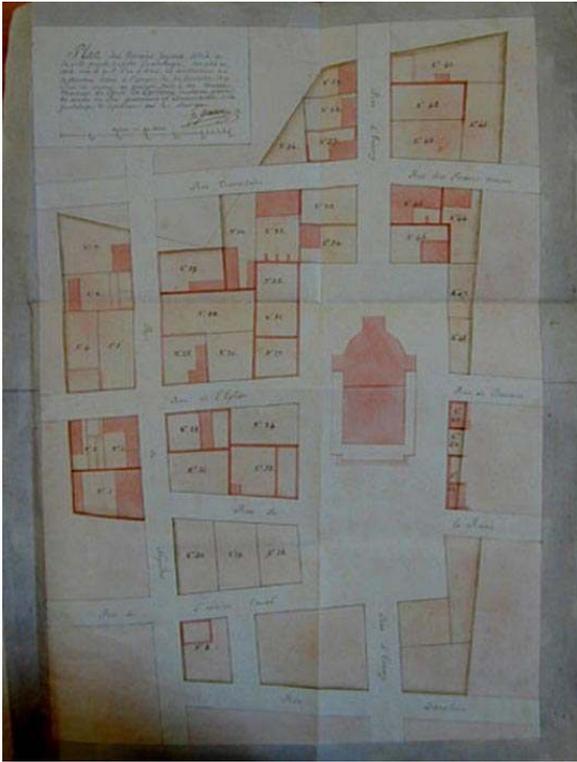
Jean-Baptiste Viry, Capitulation des troupes anglaises devant le corps expéditionnaire français à la Guadeloupe, commandé par Victor Hugues, sur la place de l'église Saint-Pierre et Saint-Paul, le 7 mai 1794, détail de l'église, dernier quart XVIIIe siècle, lavis de sépia sur papier ; Musée de Versailles, MV 6033 ; inv. Dessins 313.

- 3 Ce n'est qu'à partir de 1806 que les autorités religieuses et administratives s'employèrent à doter la ville d'un nouveau lieu de culte. Les sources à ce sujet sont quasiment inexistantes et l'on ne dispose que d'un texte historique, rédigé par le voyer de Pointe-à-Pitre, Hilaire Gallois, en 1819 année de l'achèvement du nouvel édifice¹ et du registre des délibérations du Conseil de Fabrique de Pointe-à-Pitre commencé en 1804² pour nous éclairer sur la genèse de cette église. Les finances de la Colonie étant au plus bas, il fallait parer au plus pressé quitte à rendre aux paroissiens un lieu de culte sans grande parure. Le Conseil de Fabrique ayant préconisé l'ouverture d'un concours d'architectes, deux plans furent soumis à l'assemblée paroissiale. Ces derniers n'ont pas été retrouvés dans les Archives nationales, pas plus que le nom des architectes³. Un long débat opposa les membres du Conseil avant qu'un projet définitif ne soit accepté. En effet, se posait la question du matériau à privilégier, tous s'accordant sur « la construction d'un église en maçonnerie ou d'une en bois, combiné avec la célérité de l'édification, de l'économie et de la majesté qui doit caractériser un tel édifice »⁴. Le bois ayant finalement été écarté, l'assemblée de notables opta pour un édifice en maçonnerie en « carré long »⁵. A deux reprises (mars 1807), l'administration en proposa l'adjudication avant que le 6 avril un entrepreneur de travaux ne se rende adjudicataire pour la somme de 297 000 livres. De dimensions modestes (45 mètres de long sur 20 mètres de large) et de plan basilical,

l'église « devait avoir 136 pieds de long sur 60 pieds de large hors d'œuvre, la sacristie comprise. Et 120 pieds de long dans œuvre, non compris la sacristie ; sur 55 pieds de large aussi dans œuvre. La majeure partie devait se faire en bois ; le portail et les murs des bas-côtés devaient seuls être en maçonnerie. Elle devait se composer d'abord, du principal corps formant la nef et le chœur de 107 pieds de long, sur 30 pieds de large, soutenu par des poutres en bois formant pilastres de 24 pieds de hauteur. Au pourtour de la nef et du chœur devaient régner les bas-côtés avec un toit en appentis dont le faitage s'appuyait sur les pilastres de la nef, et l'égout sur les murs extérieurs. Le mur ne devait avoir que 12 pieds au-dessus du sol de l'église »⁶.

- 4 Prévu à l'origine sur la place de la Victoire, le gouverneur décida finalement d'implanter l'édifice sur un morne adjacent, en cours d'arasement, à son emplacement actuel. L'architecte en profita pour modifier les plans et donner plus de largeur à la nef, ce qui fit grimper le devis à 307 000 livres. Alors que les travaux étaient en mesure de débiter, un premier événement vint retarder le chantier : l'entrepreneur fut arrêté et emprisonné pour « des motifs à lui particuliers »⁷. L'exécution des travaux fut donc reportée sur sa caution qui, dans l'incapacité de les commencer, écrivit aux autorités pour résilier l'entreprise de l'église et être déchargé de son cautionnement. Une délibération du Conseil de préfecture en date du 17 juillet 1807 le débouta de sa demande, le contraignant à engager les travaux en lieu et place de l'entrepreneur défaillant. Une cérémonie officielle de pose de la première pierre fut alors organisée le 22 septembre 1807.
- 5 Durant quatre années (1808-1811) le chantier subit plusieurs autres avatars. L'augmentation du devis obligeait à rechercher de nouveaux fonds qu'une collecte lancée par le curé de la paroisse ne parvint à rassembler. La situation s'aggrava encore en 1808 lorsque les Américains décrétèrent un embargo sur la Guadeloupe⁸. Désormais, la matière première, les bois américains dits bois du Nord, couramment employés dans l'architecture, n'entraient que difficilement dans l'île. Cette même année, l'entrepreneur cessa les travaux alors que seule une partie des murs latéraux était sortie de terre, les fondations de la façade pas même jetées. A peine les avait-il repris qu'en 1810, un nouvel incident vint les interrompre : la prise de l'île par les Anglais. L'année suivante, l'entrepreneur sollicita et obtint de l'administration britannique la résiliation de son entreprise⁹.

Figure 2



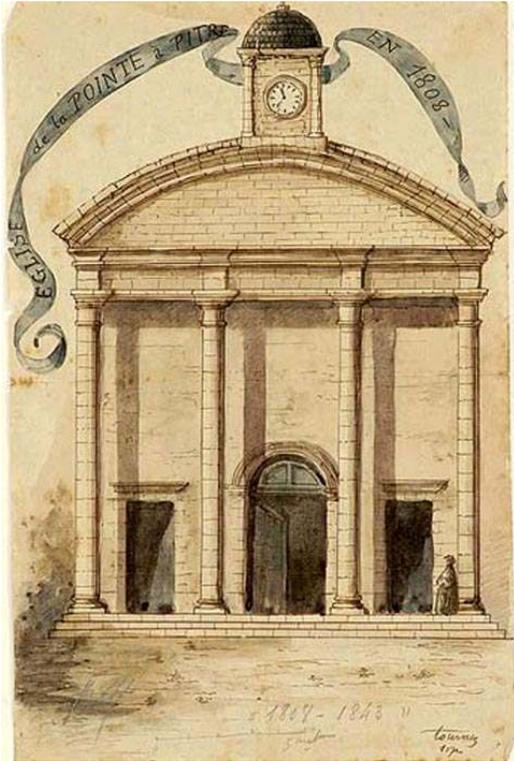
Plan des terrains royaux situés en la ville de Pointe-à-Pitre, Guadeloupe, concédés en 1818 sur lequel on a tracé les constructions qui se trouvent dessus à l'époque du 30 décembre 1819..., Gallois, s.d. [1820] ; CAOM, SG Guadeloupe, c 116 ; d 813.

Phot. Inv. B. Kissoun © Inventaire général, ADAGP, 2003.

- 6 Il fallut attendre la fin de l'année 1814, la Guadeloupe étant redevenue française¹⁰, pour voir la reprise des travaux, conduits par un architecte local, Nicolas Nassau, dont le père avait été voyer et arpenteur de Pointe-à-Pitre sous l'Ancien Régime. L'architecte s'engageait à terminer le chantier, à exhausser la nef pour former un étage devant servir de tribune et à réaliser la façade¹¹. Au lieu des colonnes en bois qui devaient rythmer la nef et le chœur, Nassau choisit de construire des piliers en pierre de taille coiffés de chapiteaux supportant un entablement. Enfin, la couverture en essentes (bardeaux de bois) prévue initialement devait être remplacée par une couverture « en tôle étamée ou en tuiles de bonne qualité ». La Guadeloupe redevenue définitivement colonie française en 1816, le nouveau gouverneur, le comte de Lardenoy, entreprit de mener le chantier à son terme. Pendant quatre ans, il fit lever un nouvel impôt sur les habitants de Pointe-à-Pitre. Il fit même avancer par la caisse coloniale une somme de 30 000 livres « considérant qu'il [était] indispensable d'amener à leur fin des travaux depuis si longtemps commencés, de remplir les vœux et de satisfaire l'impatience des habitants »¹². Le 1^{er} décembre 1817, la réception des travaux eut enfin lieu et l'église fut consacrée l'année suivante. Le plan de type basilical n'avait pas été modifié, ni même la nef de quatre travées flanquée de collatéraux. En revanche, l'église s'achevait, au-delà d'un chœur d'une travée cantonné de deux chapelles, par une abside polygonale (**fig. n° 2**). Le dessin de la façade, conservé dans les archives de l'Evêché de Guadeloupe, et dont on ne connaît pas l'origine, n'est sans doute pas conforme à la réalité¹³. En effet, les quatre colonnes du porche n'ont jamais été construites, celles-ci n'apparaissant pas sur les rares plans

connus de l'édifice¹⁴. En revanche, la façade en maçonnerie à trois ouvertures était bien surmontée par un fronton cintré prolongé par un clocheton (**fig. n° 3**). Vingt-six ans plus tard, le tremblement de terre qui dévasta la Guadeloupe le 8 février 1843 détruisit entièrement l'édifice. Le gouverneur, l'amiral Gourbeyre, écrivait dans sa correspondance : « sur la gauche on voit l'église Saint-Pierre et Saint-Paul, écroulée dans plusieurs de ses parties »¹⁵. Les murs, lézardés de toutes parts, et la charpente n'étaient pas récupérables au point qu'il fallut les démolir à coup de canon.

Figure 3

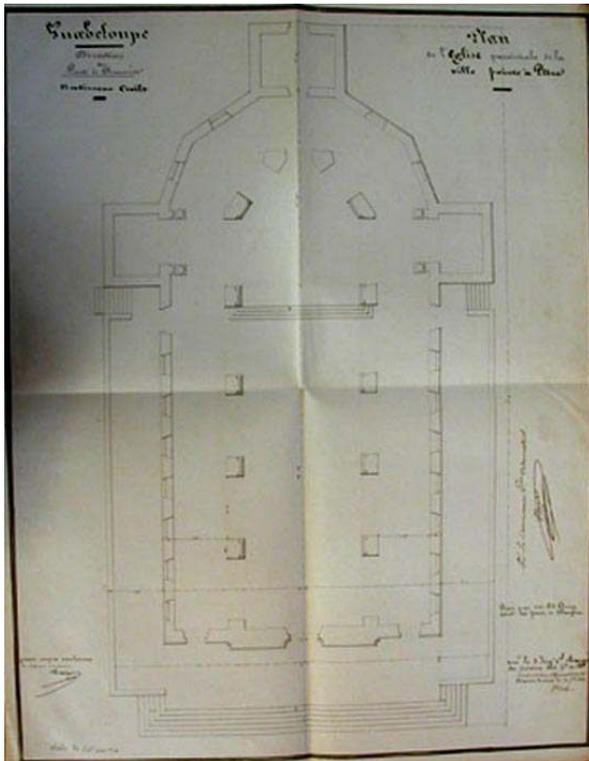


Eglise de Pointe-à-Pitre en 1808. Archives de l'Evêché, Basse-Terre, non coté.
Phot. Inv. J.-F. Peiré © Inventaire général, ADAGP, 2004.

Vers un édifice techniquement novateur

- 7 La réédification de Pointe-à-Pitre et de son principal monument fut au centre des préoccupations du Conseil municipal et du gouverneur Gourbeyre. (**fig. n° 4**)

Figure 4



Plan de l'église paroissiale de Pointe-à-Pitre, Quin, s.d. [1843] ; CAOM, SG Guadeloupe, c 89 ; d 630.
 Phot. Inv. B. Kissoun © Inventaire général, ADAGP, 2002.

- 8 Très vite, ce dernier écrivait au ministre pour demander la reconstruction de l'édifice selon de nouvelles règles qui le mettraient à l'abri d'une nouvelle secousse sismique, préconisant ainsi l'emploi du fer : « les ingénieurs pensaient à le rétablir sur le même plan et par conséquent à y utiliser tous les anciens matériaux, ou bien à y substituer un bâtiment en charpente. Mais ni l'un ni l'autre de ces projets ne peut convenir. Après une catastrophe comme celle dont nous venons d'être les témoins, de longtemps (sic) la population ne consentirait à venir s'agglomérer dans un bâtiment en pierre ; il y a là un sentiment que l'administration doit respecter. Une construction en bois d'une telle dimension n'offrirait d'un autre côté pas moins de dangers » ; et de poursuivre : « je pense qu'un grand vaisseau en fer, si on en fait de cette dimension et si on peut suffisamment le mettre à l'abri de la foudre, serait ce qu'il y aurait de plus convenable »¹⁶. Paris rejeta tout d'abord cette idée car les constructions en fer en étaient encore à leurs balbutiements, peu répandues pour être envisagées dans les colonies, surtout en raison du climat ; un rejet que le Conseil des travaux de la Marine confirma dans une délibération de janvier 1844 : « d'ailleurs, dans le cas actuel où il s'agit d'un projet d'édifice à construire d'après un système nouveau, dont les chantiers n'offrent jusqu'à ce jour aucun modèle, le Conseil ne croirait pas convenable d'en proposer de prime abord l'essai pour la construction d'un bâtiment aussi important qu'une église »¹⁷.
- 9 Cependant, le ministre de la Marine et des Colonies, l'amiral Mackau, un ancien gouverneur de la Martinique, conscient du problème à résoudre dépêcha sur place l'architecte Alexandre Petit, lequel devait coopérer en tant qu'architecte et entrepreneur à la grande œuvre de reconstruction de la ville de Pointe-à-Pitre. La mission de Petit était

d'élaborer un projet qui mette la ville à l'abri des tremblements de terre, des incendies et des ouragans, les trois principaux fléaux qui la menaçaient en permanence¹⁸. L'église devait répondre elle aussi à ces exigences. De retour en métropole, Petit communiqua au ministre ses premières études et ses plans puis retourna en Guadeloupe en octobre 1844, accompagné par l'architecte Auguste de Prémonville, un inspecteur des travaux publics de la ville de Paris. Il présenta alors au gouverneur un astucieux programme architectural devant mettre l'église principalement à l'abri des tremblements de terre et des incendies. Le projet consistait à relier la « maçonnerie, dans tous les sens, par des armatures en fer ; à revêtir les colonnes en bois de l'intérieur par une autre colonne creuse ou cylindrique en fonte ; à former les combles des bas-côtés de fers d'assemblage avec moises du même métal, et à établir les escaliers en fonte et les couvertures en ardoises ou en tôle galvanisées, de telle sorte que l'emploi général de ces matériaux procurera au bâtiment, d'une part, la solidité, en prévision des tremblements de terre, et, de l'autre, l'incombustibilité qui la préservera de l'incendie »¹⁹. Afin d'assurer une ventilation constante et de réguler la lumière à l'intérieur de la nef, Petit prévoyait de percer un grand nombre de baies dotées de persiennes. L'air, pénétrant à travers les lames, pouvait assurer une ventilation satisfaisante, tandis que la lumière ne pénétrait que très faiblement. Au cas où l'éclairage s'avérait insuffisant, les persiennes des trois grandes arcades du premier étage de la façade principale pouvaient être remplacées par des fenêtres en verre dépoli. Ce projet fut accueilli favorablement par le Conseil privé de la Guadeloupe. Mais avant qu'il ne soit mis en adjudication, les plans furent envoyés à Paris au Conseil des bâtiments civils, institution chargée de contrôler la qualité des édifices publics. L'initiative était originale car ce Conseil n'était pas habilité à statuer sur les constructions réalisées dans les colonies et encore moins sur les projets d'architecture religieuse.

- ¹⁰ L'inspecteur qui eut la charge de vérifier le projet apporta de nombreuses observations²⁰. Il reprochait en premier lieu aux architectes de ne pas avoir fourni un rapport plus détaillé, le plan n'étant à ses yeux qu'« un avant projet suffisant pour donner une idée de l'ensemble, mais insuffisant dans le rapport de la construction ». Il releva également quelques problèmes techniques, regrettant une trop large utilisation du bois, matériau propice à la propagation des incendies. L'inspecteur voulait aller plus loin en préconisant un système de charpente entièrement métallique. Même la façade de l'édifice était décriée. « Il serait à désirer, écrivait-il, que les architectes eussent étudié le motif de la façade principale de manière à en obtenir un caractère plus religieux ; car à part le fronton surmonté de la croix, rien dans cette façade n'annonce le temple chrétien ni même l'édifice religieux en général ». En conclusion, l'inspecteur demanda qu'un certain nombre de modifications soient apportées aux plans de l'édifice, réclamant entre autre un nouveau dessin pour la façade. Le projet modifié, sans charpente métallique mais doté d'une nouvelle façade, fut examiné et approuvé par le Conseil des bâtiments civils le 18 décembre 1845²¹.

Figure 5



Eglise Saint-Pierre et Saint-Paul. Escalier menant à la tribune d'orgue. Initialement prévu en fonte, l'escalier a été construit en bois et en maçonnerie.

Phot. Inv. J.-F. Peiré © Inventaire général, ADAGP, 2004.

- 11 Pour autant, tous les problèmes n'étaient pas réglés. En effet, le coût élevé du projet (500 000 francs) empêcha sa réalisation en l'état si bien que l'architecte dut apporter quelques modifications au projet initial (**fig. n° 5**). Ainsi, il dut se résoudre à suspendre l'exécution du clocher et fut contraint de supprimer certaines parties et de réintroduire le bois en lieu et place des parties en fonte (colonnes, escaliers...) ²². Finalement, le 19 mai 1847, l'entreprise fut adjugée aux deux architectes ²³, Petit restant bientôt seul à Pointe-à-Pitre pour diriger la construction de l'édifice dont la première pierre fut posée le 29 décembre 1847. Les travaux furent menés sans interruption jusqu'en 1850, année où le gouverneur Fieron nomma une commission chargée de vérifier l'avancée de ces derniers. Le rapport accablant qu'elle remit fut à l'origine d'un conflit entre l'architecte et la Colonie et dont l'ultime étape faillit être un pourvoi en Conseil d'Etat en 1851 ²⁴. Les travaux qui avaient été suspendus pendant un temps furent finalement achevés et l'église inaugurée le 6 juillet 1853 ²⁵.
- 12 L'architecte, qui avait qualifié l'édifice d'œuvre de sa vie ²⁶, avait construit un vaste édifice dont la conception se voulait encore tout à la fois antisismique et adaptée au climat. D'inspiration néo-classique et de plan allongé, il était constitué d'une nef de dix travées, flanquée de collatéraux séparés du vaisseau central par des colonnes en bois enveloppées par une gaine étanche en tôle portant des chapiteaux en fonte. L'église s'achevait au nord, au-delà d'un chœur fermé par des grilles et entouré d'un déambulatoire, par un chevet plat. La charpente de la nef était constituée par des fers méplats reposant sur huit fermes dont on ne sait si elles étaient en bois ou en métal, recouverte de feuille de zinc ²⁷.

L'originalité venait des murs, formés d'un remplissage en moellons armés noyés dans un double pan de fer devant assurer la stabilité de l'édifice (**fig. n° 6**). Au-dessus des colonnes s'élevaient des voûtes en maçonnerie supportant les murs latéraux de la partie supérieure de la nef. Ces murs étaient pris entre deux armatures métalliques, une sur chaque face, reliées par des tirants traversant la maçonnerie.

Figure 6



Eglise Saint-Pierre et Saint-Paul. Détail du pan de fer noyé dans la maçonnerie des murs.
Phot. Inv. J.-F. Peiré © Inventaire général, ADAGP, 2004.

- 13 La façade construite par Petit est celle que l'on voit encore aujourd'hui, excepté quelques modifications (**fig. n° 7**). De type néo-classique, elle se compose d'une porte centrale encadrée par deux baies latérales et se signale par la monumentalité du double étagement de colonnes, d'ordre dorique au rez-de-chaussée et ionique au premier niveau, et du fronton triangulaire. Les ailerons qui encadrent l'étage supérieur furent rajoutés après 1897 et parachèvent la référence au modèle romain post-tridentin. L'édifice techniquement novateur voulu par l'architecte avait subi de nombreuses transformations. L'emploi du fer avait été restreint, se limitant aux pans de fer enchâssés dans la maçonnerie des murs ; une utilisation somme toute originale car s'agissant d'un prototype pour ce type d'ouvrage²⁸.

Figure 7

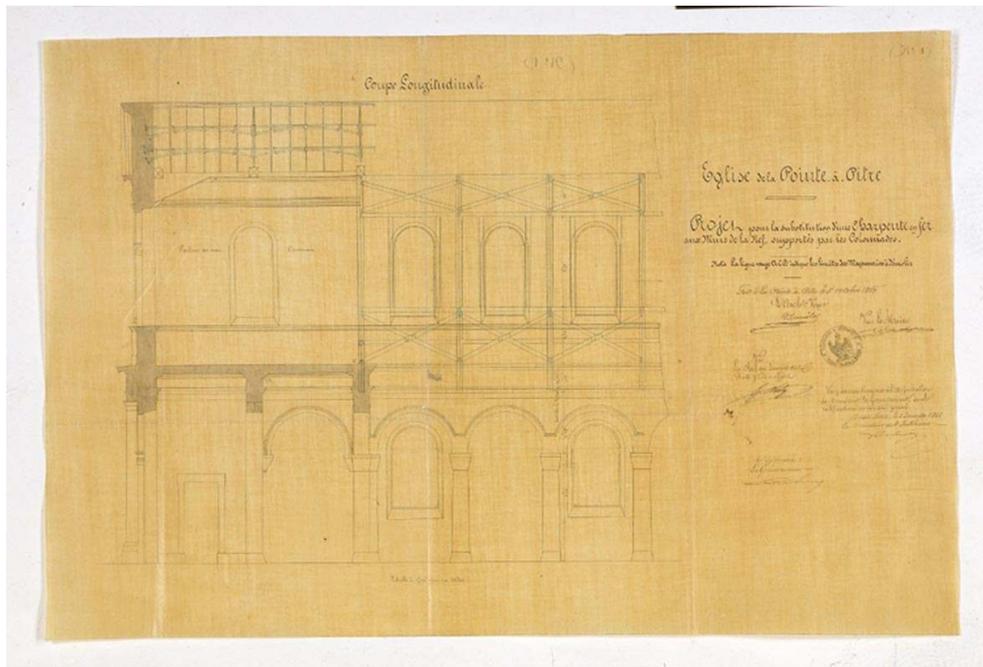


Eglise Saint-Pierre et Saint-Paul. Façade principale.
Phot. Inv. J.-F. Peiré © Inventaire général, ADAGP, 2001.

Une structure entièrement métallique

- 14 Dix ans plus tard, l'église Saint-Pierre et Saint-Paul fut à nouveau l'objet de toutes les attentions. Une commission municipale chargée de vérifier l'état de l'édifice constata que le bois des colonnes était complètement pourri et que l'armature en fer de la partie supérieure des murs de la nef était rongée par l'oxydation. Pour prévenir tout accident, il fallut étayer les murs et la toiture mais les inquiétudes étaient telles que la municipalité dut se résoudre à fermer l'église en 1867. L'architecte-voyer de la ville, Charles Trouillé²⁹, proposa alors de remplacer la maçonnerie des voûtes de la nef par une charpente entièrement métallique ainsi que l'avait déjà préconisé l'ingénieur du Conseil des bâtiments civils³⁰ (**fig. n° 8**).

Figure 8



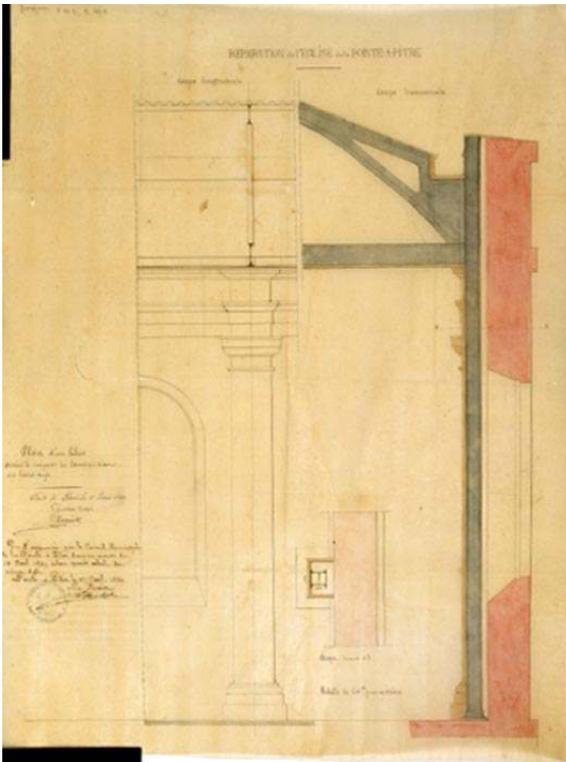
Projet pour la substitution d'une charpente en fer aux murs de la nef, supportés par les colonnades, Trouillé, 5 octobre 1867 ; CAOM, SG Guadeloupe, c 258 ; d 1552 ; cl. Arch. nat., CAOM.

Tous droits réservés.

- 15 Le projet consistait à remplacer les supports en bois par un ordre de colonnes en briques à chapiteaux en fonte dont l'entablement supporterait directement une charpente métallique couverte en zinc ondulée³¹. Le Conseil municipal et le gouverneur acceptèrent le projet dont le devis se montait à 140 000 francs. A la demande du maire, en juin 1868, l'architecte se rendit en métropole pour parfaire ses plans et surveiller le cas échéant la confection et l'expédition des ouvrages en fer. Le chef d'édilité lui donna à cette occasion « les pouvoirs et délégations les plus étendus à l'effet d'établir, discuter et approuver, au nom de la Pointe-à-Pitre les clauses et conditions de tout marché fait avec les fournisseurs et faire procéder aux réceptions qui pourraient être jugées utiles en France »³². Le ministre de la Marine et des Colonies confia de son côté au Conseil des travaux de la Marine le soin d'examiner les plans et devis que l'architecte lui soumettrait.
- 16 Le 4 août 1868, cette instance statua défavorablement sur le projet dont elle jugeait le devis trop faible par rapport à la nature des travaux et préconisa de construire une nouvelle église composée d'une armature en fer³³. L'architecte fut donc invité à réaliser un nouveau projet en tenant compte de ces remarques. La question était délicate car les églises formées d'une structure entièrement métallique étaient encore rares, même à Paris. Victor Baltard achevait la construction de l'église Saint-Augustin (formée d'une structure métallique mais habillée par un parement de pierre), elle-même inspirée de l'église Saint-Eugène dans le 9^e arrondissement, première église construite à partir d'un structure en fer par l'architecte Louis-Auguste Boileau en 1855³⁴.
- 17 En décembre, Trouillé fut en mesure de soumettre au Conseil des travaux de la Marine un nouveau projet pour une église « entièrement en fer et pans de bois enduits en plâtre sur les deux faces »³⁵. Il prévoyait une charpente métallique mais conservait toutefois la façade et les murs latéraux du bâtiment, sur lesquels les poutres et les fermes de la toiture

devaient prendre leurs points d'appui extérieurs. Ce projet mieux étudié dans les détails avait entraîné une augmentation du devis qui s'élevait désormais à 230 000 francs. Le 12 janvier 1869, le Conseil émit cependant un nouvel avis défavorable, jugeant qu'il était aberrant de poser une structure métallique résistante sur l'ancien édifice dont Trouillé voulait conserver la façade et les murs gouttereaux : « il convient de renoncer entièrement à faire servir les murs latéraux de la façade actuelle, qui n'ont rien de monumental et dont le sacrifice ne saurait par conséquent inspirer aucun regret ; en d'autres termes, au lieu de faire subir à l'église de la Pointe-à-Pitre une réparation qui ne pourrait inspirer aucune confiance »³⁶. Le Conseil recommandait de détruire toutes les maçonneries et préconisait la construction de nouveaux murs formés d'une maçonnerie en moellons de pierre et de brique dans laquelle serait insérée une double armature métallique antisismique.

Figure 9



Plan d'un pilier destiné à supporter les fermes des toitures des basses-nefs, Trouillé, 11 février 1869 ; CAOM, SG Guadeloupe, c 258 ; d 1549 ; cl. Arch. nat., CAOM.

Tous droits réservés.

- 18 Le 23 février 1869³⁷, le Conseil examina un troisième projet dans lequel l'architecte conservait par économie les maçonneries existantes mais doublait les murs gouttereaux de colonnes métalliques semblables à celles de la nef centrale posées à dix centimètres de leur face intérieure et sur lesquels reposeraient les fermes des bas-côtés, ce qui rendait les deux systèmes complètement indépendants l'un de l'autre³⁸ (**fig. n° 9**). Le Conseil adopta cette solution à titre transitoire, à charge pour la municipalité de compléter ultérieurement la clôture extérieure de l'église en remplissant les intervalles compris entre les colonnes métalliques³⁹. Le système retenu, novateur pour l'époque (surtout dans les Antilles françaises), permettait de conserver les maçonneries anciennes de la façade et des murs latéraux qui ne devaient cependant plus servir de structures porteuses, en

particulier pour la charpente métallique des bas-côtés. Surtout, l'ossature métallique supprimait les effets de poussée d'éventuelles voûtes et rendaient arcs-boutants et contreforts, souvent disgracieux, inutiles. La structure métallique constituait à elle seule le système de stabilité, la maçonnerie ne servant qu'au remplissage des intervalles. Ainsi, en cas de nouveaux tremblements de terre, leur effondrement éventuel n'ébranlerait pas la structure métallique de l'église rendue complètement indépendante. Par une dépêche en date du 5 mars 1869, le ministre de la Marine et des Colonies informait le gouverneur de la Guadeloupe et le maire que le projet avait été adopté par le Conseil des travaux de la Marine.

- 19 A Paris, l'architecte se mit alors à chercher un fournisseur pour la confection de la structure et porta son choix sur la maison Veuve et Héritiers Joly dirigée par César Jolly, un ingénieur de l'École des Arts et Métiers de Châlons, dont l'usine située à Argenteuil n'était qu'à une douzaine de kilomètres au nord-ouest de Paris, ce qui rendait le transport plus aisé jusqu'à un port Atlantique⁴⁰. Le directeur ayant consenti un rabais de 5 % sur l'ensemble des fournitures, le Conseil municipal de Pointe-à-Pitre, tenu au courant par la correspondance régulière de son voyer, accepta tout de suite cette proposition « désireuse d'en finir avec cette réédification d'église qui, depuis six ans, [était] incessamment reproduite avec son cortège d'embarras de difficultés et d'incidents nouveaux »⁴¹. Un marché fut alors passé avec la maison Joly le 14 avril 1870.
- 20 A peine l'affaire semblait-elle trouver enfin une issue heureuse que, comble de malchance, la guerre franco-allemande de 1870-1871 vint retarder la fabrication des pièces métalliques. Dans une lettre du 15 août 1870, l'architecte informait le Conseil municipal que la déclaration de guerre risquait de compromettre la fabrication de la structure dans les délais car les matières premières ne parvenaient plus à l'usine. Les choses se compliquèrent après l'invasion de la localité d'Argenteuil par l'artillerie prussienne qui occupa l'usine, obligeant le directeur à quitter la région parisienne pour les Pyrénées-Atlantiques, promettant toutefois d'achever la structure dès la fin des hostilités⁴². La construction de la structure reprit progressivement l'année suivante en dépit de la mobilisation d'une partie des ouvriers à la suite du siège de Paris par les Allemands (septembre 1870 à janvier 1871) et des événements de la Commune de Paris (mars à mai 1871). Cependant, le directeur n'était pas encore en mesure de fournir une date de livraison, seuls les colonnes, les planchers et les arceaux étant alors achevés⁴³.
- 21 Un autre imprévu, cette fois-ci à Pointe-à-Pitre, vint retarder le déroulement des travaux : le terrible incendie du 18 juillet 1871 qui ravagea toute la partie ouest de la ville, épargnant par miracle l'église, dont on avait commencé à détruire la partie supérieure. Il fallait désormais parer au plus pressé : déblayer les rues, reloger les habitants, soigner les blessés... Pendant ce temps, à Argenteuil, la fabrication de la structure avançait rapidement. L'architecte écrivait au maire dans une lettre antérieure à l'incendie : « l'activité imprimée aux travaux pour la construction de la charpente en fer de l'église de la Pointe-à-Pitre me porte à penser qu'à la fin du mois d'août prochain, il y aura une quantité de travaux exécutés »⁴⁴. La nouvelle du désastre de Pointe-à-Pitre n'empêcha pas la livraison des fournitures au mois de mars 1872. L'architecte avait également conclu l'affrètement d'un navire pour le transport des matériaux jusqu'à bon port. Cependant, le pont de chemin de fer ayant été détruit durant les hostilités, le transport des pièces d'Argenteuil au Havre risquait de prendre du temps, le trajet devant se faire par camion jusqu'à Paris en empruntant des chemins détournés⁴⁵.

Figure 10



Eglise Saint-Pierre et Saint-Paul. Vue de la nef centrale et la structure métallique.
 Phot. Inv. J.-F. Peiré © Inventaire général, ADAGP, 2002.

- 22 Quelques mois plus tard, la charpente arriva sans encombre en rade de Pointe-à-Pitre et il n'y eut aucun contretemps lors des opérations de montage (**fig. n° 10**). Le chantier avait été bien long et l'on s'était heurté à bien des obstacles mais l'église apporta entière satisfaction⁴⁶. A plusieurs reprises à la fin du XIXe siècle et au XXe siècle, de nouvelles catastrophes la menacèrent (tremblement de terre de 1897, incendie de 1899, cyclones de 1928, 1956, 1966), mais aucune n'ébranla sa stabilité, preuve de la solidité de ce type de structure. Classée au titre des Monuments historiques en 1979, l'église fait actuellement l'objet d'importants et urgents travaux de restauration visant à traiter l'oxydation des parties métalliques qui assurent depuis plus d'un siècle la stabilité de l'ouvrage.

NOTES

1. Centre d'archives d'Outre-Mer, Service Géographique (SG) Guadeloupe (CAOM), c 258 ; d 1549. Rapport sur l'église de la Pointe-à-Pitre par Gallois, arpenteur de la ville, 12 juin 1819.
2. Archives départementales de la Guadeloupe (ADG), E-Dépôt 13/5. Registre des délibérations du Conseil de Fabrique de l'église de Pointe-à-Pitre, 1804-1841.
3. FABRE, Camille. **De Clocher en clocher. Saint-Pierre Saint-Paul**. Aubenas : Lienhart et C^{ie}, 1978. Auteur d'une monographie sur l'église de Pointe-à-Pitre, le père Camille Fabre rapporte le

nom de l'architecte Jean Rousseau. Pourtant, aucune des autres sources ne fournit le nom de cet architecte.

4. ADG, E-Dépôt 13/5. Registre des délibérations du Conseil de Fabrique de l'église de Pointe-à-Pitre, séance du 9 mars 1806. Délibération sur la forme adoptée pour l'édification de l'église.

5. ADG, E-Dépôt 13/5. Registre des délibérations du Conseil de Fabrique de l'église de Pointe-à-Pitre, séance du 18 décembre 1806. Seconde délibération sur la forme adoptée pour l'édification de l'église.

6. CAOM, SG Guadeloupe, c 258 ; d 1549. Rapport sur l'église de la Pointe-à-Pitre par Gallois, arpenteur de la ville, 12 juin 1819.

7. CAOM, SG Guadeloupe, c 258 ; d 1549. Rapport sur l'église de la Pointe-à-Pitre par Gallois, arpenteur de la ville, 12 juin 1819.

8. La guerre entre Français et Anglais eut des répercussions jusqu'aux Etats-Unis. A la suite de l'arraisonnement d'un navire américain par un navire anglais, le président Thomas Jefferson fit voter un « Embargo Act ». Cet embargo interdisait aux navires étrangers l'accès aux ports américains et empêchait aux navires américains de quitter leurs propres ports ou de commercer avec la France et l'Angleterre et leurs colonies.

9. SHM, ms 128. Guadeloupe et dépendances. Recueil de documents (sic) relatifs à la législation locale pendant l'occupation anglaise. Rapport du 14 décembre 1811. Assemblée de notables à Pointe-à-Pitre pour recevoir la résiliation de Mr de Vaultier pour l'entreprise de l'église de ladite ville ; ADG, E-Dépôt 13/5. Registre des délibérations du Conseil de Fabrique de l'église de Pointe-à-Pitre, séance du 19 décembre 1811. Communication d'une lettre de Mr Saint Olympe sur la résiliation de l'entreprise de l'église par M. Vaultier de Moyencourt. Conditions de la résiliation.

10. Occupée depuis février 1810 par les Britanniques, la Guadeloupe fut rendue à la France le 30 mai 1814 par le traité de Paris ; la prise de possession officielle par le Comte de Linois s'est fait le 14 décembre 1814. En août 1815, à la suite des Cent-Jours, les troupes anglaises s'emparèrent à nouveau de l'île qui fut rétrocédée définitivement le 25 juillet 1816.

11. ADG, E-Dépôt 13/5. Registre des délibérations du Conseil de Fabrique de l'église de Pointe-à-Pitre, séance du 29 mai 1814. Délibération sur un nouveau plan proposé par Mr Nassau pour l'achèvement de l'église.

12. CAOM, C⁷A⁶⁶, f^o199. Ordonnance concernant l'achèvement de l'église de la Pointe-à-Pitre, 10 juillet 1817.

13. Archives de l'Evêché, Basse-Terre, non coté. Eglise de la Pointe-à-Pitre en 1808, s.n, s.d.

14. CAOM, SG Guadeloupe, c 89 ; d 630. Plan de l'église paroissiale de la Pointe-à-Pitre, Quin, s.d. [1843] ; *idem*, c 116 ; d 813. Plan des terrains royaux situés en la ville de Pointe-à-Pitre, Guadeloupe, concédés en 1818 sur lequel on a tracé les constructions qui se trouvent dessus à l'époque du 30 décembre 1819..., Gallois, s.d. [1820].

15. Service historique de la Marine (SHM), ms 199. **Chronique du 8 février 1843. Recueil de documents et pièces officielles de tous genres devant servir à l'histoire du tremblement de terre éprouvé à la Guadeloupe. Hommage à l'amiral Goubeyre.** Tome 1, Basse-Terre : 1843.

16. CAOM, SG Guadeloupe, c 89 ; d 630. Lettre du gouverneur au secrétaire d'Etat de la Marine et des Colonies au sujet de la reconstruction de l'église de la Pointe-à-Pitre, 21 septembre 1843.

17. CAOM, SG Guadeloupe, c 89 ; d 630. Extrait du registre des délibérations du Conseil des travaux de la Marine, séance du 6 janvier 1844. Reconstruction en fer de l'église de la Pointe-à-Pitre (Guadeloupe).

18. Bibliothèque nationale de France (BnF), départements des imprimés, 8^{LK}12. **Plan et exposé de la situation actuelle de la Pointe-à-Pitre**, par A. Petit, architecte-vérificateur. Paris : imprimerie Locquin, s.d. [1844].

19. CAOM, SG Guadeloupe, c 258 ; d 1549. Extrait du registre des délibérations du Conseil privé de la Guadeloupe, séance du 5 septembre 1845. Examen des plans dressés pour la reconstruction de

l'église de la Pointe-à-Pitre. Proposition accueillie de les soumettre au Conseil des bâtiments civils à Paris. Demande au département d'une subvention de 500 000 francs.

20. Centre historique des archives nationales (CHAN), F²¹ 1874. Conseil général des bâtiments civils, Affaires soumises au Conseil. Rapport fait au Conseil général des bâtiments civils par M. Grillon, inspecteur général, sur l'église à construire à Pointe-à-Pitre, 8 décembre 1845.

21. CHAN, F^{21*}2537. Avis du Conseil général des bâtiments civils, 1844-1846, séance du 18 décembre 1845. Pointe-à-Pitre : église. Projet de construction. M^{rs} Petit et de Prémonville, architectes.

22. ADG, 5 K 35-39. Registre des délibérations du Conseil privé de la Guadeloupe, séance du 15 mai 1847. Au sujet de la reconstruction de l'église de la Pointe-à-Pitre.

23. CAOM, SG Guadeloupe, c 258 ; d 1552. Lettre du gouverneur au ministre annonçant que l'entreprise de l'église a été adjugée à messieurs Petit et de Prémonville, 24 mai 1847.

24. CAOM, SG Guadeloupe, c 258 ; d 1549. Demande par messieurs Petit et de Prémonville, architectes et entrepreneurs de la nouvelle église de la Pointe-à-Pitre, afin d'être relevés de la déchéance devant le Conseil d'Etat, ou d'obtenir avec le patronage du département de la Marine une indemnité de l'administration coloniale, s.d. [1853].

25. CAOM, SG Guadeloupe, c 258 ; d 1549. Bénédiction de l'église de la Pointe-à-Pitre. **Journal commercial de la Pointe-à-Pitre**, n° 56, 12 juillet 1853.

26. CAOM, SG Guadeloupe, c 258 ; d 1549. Bénédiction de l'église de la Pointe-à-Pitre. **Journal commercial de la Pointe-à-Pitre**, n° 56, 12 juillet 1853. « L'œuvre la plus importante de ma vie sera la réédification de l'église de la Pointe-à-Pitre ».

27. CAOM, SG Guadeloupe, c 258 ; d 1551. Extrait du registre des délibérations du Conseil privé de la Guadeloupe, séance du 15 novembre 1851. L'emploi du zinc est substitué à celui de la tôle pour la confection de la toiture de l'église de la Pointe-à-Pitre.

28. En ce milieu de XIX^e siècle, l'architecture métallique était encore à ses balbutiements. Le projet de l'architecte Antonin Romand, la construction d'une salle en fer pour l'hôpital du Camp Jacob, s'était soldée par un échec. Le bâtiment présentait trop d'inconvénients, les matériaux vieillissaient mal, la toiture prenait l'eau et surtout l'édifice restait inadapté au climat chaud des Antilles. L'expérience ne demeure pas moins la première tentative française dans le domaine de l'exportation d'architecture métallique alors que les colonies britanniques faisaient preuve d'une nette avance : une église démontable avait été envoyée en Jamaïque en 1844 ; la même année, une entreprise britannique exportait un phare « en fer » à Gibb's Hill aux Bermudes. Voir à ce propos ACHILLE, Alice. Aux origines de l'architecture métallique publique aux Antilles françaises : l'œuvre de A. Romand et l'influence des modèles belges et britanniques. **Revue du Nord**, tome LXXIV, n° 297-298, juillet-décembre 1992, p. 541-558.

29. Sur la vie et la carrière de l'architecte Charles Pierre Trouillé nous ne savons rien, son dossier personnel, conservé au CAOM (EE 1742 - 2bis), ne renferme qu'une pièce. Né à Maubourguet (Hautes-Pyrénées) en 1820, Trouillé décéda à Pointe-à-Pitre en 1881. Il occupa la charge d'architecte-voyer de Pointe-à-Pitre à partir de 1858.

30. Ce projet intervenait dans un contexte d'innovation technique nouveau en Europe. Les constructions en fer avaient définitivement pris une place importante dans les grands ouvrages d'art modernes. Les usines françaises construisaient grand nombre de ponts, de viaducs métalliques pour les chemins de fer ou des charpentes pour des halles, marchés et théâtres, qu'elles exportaient en Europe et dans les colonies. En Guadeloupe, les dernières décennies du XIX^e siècle correspondent à l'utilisation maximale des structures métalliques dans l'architecture avec la construction des premiers ponts en fer ou des usines centrales, telle que l'usine Darbousier, ensemble industriel complètement métallique, sorti des ateliers de Jean-François Cail. Voir à ce sujet PONCELET, Etienne. Le fer outre-mer. **Fontes, fers et aciers dans l'architecture. Etude, détection et conservation des métaux ferreux dans les bâtiments**, Cahiers de la section française de l'Icomos, n° 17, p. 53-56.

31. CAOM, SG Guadeloupe, c 258 ; d 1552. Eglise de la Pointe-à-Pitre, substitution d'une charpente en fer aux murs de la grande nef, Trouillé, 7 octobre 1867 ; Projet pour la substitution d'une charpente en fer aux murs de la nef, supportés par les colonnades, Trouillé, 5 octobre 1867.
32. AM Pointe-à-Pitre, RD2. Registre des délibérations du Conseil municipal de Pointe-à-Pitre, séance du 17 avril 1868. Décision du conseil tendant à solliciter la bienveillante intervention du ministre dans la mission du voyer en France pour les travaux de l'église.
33. HM, BB⁸1163. Registre des délibérations du Conseil des travaux de la Marine, séance 4 août 1868. Réparations à faire à l'église de la Pointe-à-Pitre (Guadeloupe).
34. LEMOINE, Bertrand. **L'architecture du fer. France : XIXe siècle.** Paris : Champ Vallon, 1986.
35. CAOM, SG Guadeloupe, c 258 ; d 1552. Lettre de l'architecte-voyer au ministre de la Marine et des Colonies annonçant l'envoi d'un nouveau projet en fer pour l'église de la Pointe-à-Pitre, 22 décembre 1868.
36. SHM, BB⁸1164. Registre des délibérations du Conseil des travaux de la Marine, séance du 12 janvier 1869. Projet de réparations de l'église de la Pointe-à-Pitre (Guadeloupe).
37. SHM, BB⁸1164. Registre des délibérations du Conseil des travaux de la Marine, séance du 12 janvier 1869. 23 février 1869. Nouveau projet de réparations de l'église de la Pointe-à-Pitre (Guadeloupe).
38. CAOM, SG Guadeloupe, c 258 ; d 1549. Plan d'un pilier destiné à supporter les fermes des toitures des basses-nefs, Trouillé, 11 février 1869.
39. Ce parti pris ne cachait pas une certaine méfiance à l'égard de ce nouveau matériau. En effet, la structure métallique était conçue comme une halle « cachée » par les élévations extérieures de type néo-classique. A l'intérieur, les colonnes en fer devaient être enduites de plâtre, dessinant un faux appareil en pierre, imitation du style dorique. Même les fermes de la toiture étaient habillées d'un décor en plâtre d'inspiration néo-gothique formé de liernes et de tiercerons. Ce n'est que dans le dernier quart du XIX^e siècle que furent construits des édifices métalliques plus prestigieux et plus visibles comme le marché de Pointe-à-Pitre, la bibliothèque Schoelcher et la cathédrale de Fort-de-France (Martinique).
40. Le choix de la maison Joly n'avait rien d'anodin. Le serrurier Pierre Joly avait établi en 1824 l'une des premières entreprises industrielles d'Argenteuil, une fonderie avec machines-outils capable de produire des superstructures métalliques importantes. La société de « construction en fer » Joly, qui occupait 21 000 m² d'usine en plein centre-ville, employait jusqu'à 315 ouvriers en 1853. Remarqué par Napoléon III, qui visita en 1852 son atelier, Joly reçut la commande de la charpente métallique des halles centrales de Paris en 1854, dessinée par Baltard et Callet. La conséquence immédiate de cette réussite fut la multiplication de ce type de halle et le développement des fermes Polonceau, dont un nombre restreint d'entreprises spécialisées dans la construction métallique maîtrisait les techniques. Ainsi, l'établissement construisit entre 1854 et 1878 les halles de la Villette mais également une quinzaine de marchés d'arrondissement à Paris et en province, à Montpellier, Lille et Rouen. L'entreprise réalisa également des fermes métalliques pour des ponts (pont d'Argenteuil, pont Faidherbe au Sénégal), des gares (gares de l'Est, de l'Ouest et surtout Saint-Lazare en 1888), des barrages et des écluses métalliques.
41. AM Pointe-à-Pitre, RD2. Registre des délibérations du Conseil municipal de Pointe-à-Pitre, séance du 12 janvier 1870. Réédification de l'église.
42. AM Pointe-à-Pitre, RD2. Registre des délibérations du Conseil municipal de Pointe-à-Pitre, séance du 7 décembre 1870. Réédification de l'église.
43. AM Pointe-à-Pitre, RD2. Registre des délibérations du Conseil municipal de Pointe-à-Pitre, séance du 25 juillet 1871. Lettre du voyer au sujet de la reconstruction de l'église.
44. AM Pointe-à-Pitre, RD2. Registre des délibérations du Conseil municipal de Pointe-à-Pitre, séance du 6 août 1871. Lettre du voyer concernant la reconstruction de l'église.
45. AM Pointe-à-Pitre, RD2. Registre des délibérations du Conseil municipal de Pointe-à-Pitre, séance du 28 mars 1872. Lettre du voyer au sujet la reconstruction de l'église. Trouillé écrivait au

sujet de ce retard : « En temps ordinaire, on aurait pu charger à Argenteuil même sur wagons, les fers de l'église, d'où ils se seraient rendus à la gare de l'Ouest à Paris et de là au Havre. Malheureusement, les nécessités de la guerre ont occasionné la destruction du pont de chemin de fer à Argenteuil, ouvrage important et qui se trouve en ce moment en reconstruction. Cette circonstance rend impossible tout transport à Paris par chemin de fer ».

46. L'architecte de la ville, mettant à profit son séjour en France et conscient des avancées techniques liées à l'utilisation du fer, élaborera les plans de plusieurs bâtiments publics, construits à partir d'une structure en fer. Dès 1869, il proposa au Conseil municipal les plans d'une boucherie qui ne fut édifée qu'en 1883. De même, après l'incendie de 1871, il élaborera les plans d'une halle métallique, pensée sur le modèle des halles centrales de Paris et dont la fabrication fut également confiée, en 1872, à la maison Joly.

RÉSUMÉS

L'inventaire du centre ancien de Pointe-à-Pitre a été lancé en 2001. Cet article est l'aboutissement de trois ans de recherches sur l'église Saint-Pierre et Saint-Paul, monument emblématique, le seul qui témoigne de l'histoire mouvementée de la cité, particulièrement touchée par les catastrophes qui se sont succédé depuis le XVIII^e siècle. Edifice techniquement novateur, il a fait l'objet, dès le milieu du XIX^e siècle, de projets visant à remplacer les matériaux traditionnels par une structure métallique. La présence du fer, d'abord timide, s'est ensuite imposée à toutes les parties de l'édifice, à tel point que l'église est précurseur dans l'emploi du fer pour les édifices religieux dans les colonies françaises.

The inventory survey of the historic centre of Pointe-à-Pitre was undertaken in 2001. The present article is the result of three years' research on the church of Saint-Paul and Saint-Pierre, a particularly emblematic monument and the only building that still bears witness to the troubled history of the city, cruelly hit by natural disasters from the eighteenth century. Technically, it was an innovatory building which, from the middle of the nineteenth century, sought to replace traditional building materials with iron. The use of iron elements was at first only timid, but gradually iron structures came to be used throughout the building. The church may be seen then as a precursor in the use of iron in the religious buildings of the French colonies.

INDEX

Mots-clés : villégiature, palais, pape, Avignon, Villeneuve-lès-Avignon, livrée, cardinal, curie, Jean XXII, jardin, Sacré Collège, Thurroye, Pierre de Thury, Pierre de Turin, palatium, archéologie du bâti, décor, Bertrand du Pouget, Bertrand de Deaux, Chambre Apostolique, Pierre Roger, Etienne Aubert, Clément VI, Innocent VI, Annibale di Ceccano, Pedro Gomez de Barroso, Jean le Bon, Jean II, Jeanne de Naples, Louis II d'Anjou, tinel, aula, salle basse, grand-salle, Benoît XII, Guy de Boulogne, chapelle, Ceccano, Clément VII, Grégoire XI, Pierre Bertrand, Pierre du Colombier

Keywords : Church, natural disaster, iron, religious building

AUTEUR

BRUNO KISSOUN

Animateur du patrimoine. Ville de Pointe-à-Pitre. bruno.kissoun@wanadoo.fr